

## ***L'incinérateur de déchets... On ne sait pas tout !***

Des Vedénais, de plus en plus nombreux, partagent la conviction que l'incinérateur de déchets représente un danger pour l'environnement et pour la santé. Certains de nos concitoyens ont créé une association, **l'APPEVMP**, (Association pour la protection de l'environnement sur les communes de Vedène, Morières, Le Pontet). Par ses nombreuses investigations et ses actions, cette association a mis à jour des éléments qui interpellent :

**-La non-compatibilité de l'arrêté d'extension** de l'installation vedénaise avec le plan départemental d'élimination des déchets de Vaucluse, en ce qui concerne le nombre et le dimensionnement des incinérateurs.

**-Des dysfonctionnements sérieux** autour des plate-formes de mâchefers : augmentation de la production de la quantité de mâchefers (avec la construction du 4<sup>ème</sup> four) sans augmentation anticipée de la taille de la plate forme de stockage (où a lieu une maturation qui doit rendre les mâchefers moins polluants).

**-Le non-respect de la réglementation en vigueur** concernant l'implantation des plateformes de traitement des mâchefers par rapport aux habitations et aux bâtiments recevant du public (non-respect des distances).

**-La pollution de la nappe phréatique**, observée grâce aux relevés effectués avec des piézomètres à proximité de l'incinérateur. Des analyses ont révélé une pollution préoccupante de la nappe avec des valeurs qui, pour certaines années sont plusieurs fois supérieures à la norme maximale autorisée (conductivité, métaux lourds, germes aérobies).

**-Une étude d'impact sur la faune et la flore**, faite de manière incomplète et contestable dans la zone agricole fourragère à proximité de l'incinérateur.

**-L'absence de consultation de l'INAO** (Institut National des appellations d'origine) avant la construction du 4<sup>ème</sup> four alors que cette instance aurait dû être consultée, selon la procédure légale, et donner son avis concernant l'impact de l'incinérateur sur les vignes exploitées à vedène.

## **Qui cherche trouve !**

Des anomalies de procédures, aux négligences mises à jour, en passant par les dysfonctionnements de l'incinérateur, site classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en raison des risques environnementaux et pour la santé, le chemin est long et pénible pour ceux qui veulent la clarté !

Il y aura toujours des personnes pour défendre l'idée de « l'acceptabilité du risque industriel indissociable d'une politique porteuse de croissance ». Nous n'en faisons pas partie !

Nous refusons le risque que cette installation fait prendre à la population et à l'environnement et estimons que les citoyens ont le droit de tout savoir. **Nous remercions l'association APPEVMP d'avoir mis à notre disposition les enquêtes et procédures menées avec détermination et courage.**

Patricia Talet

Elue de la liste " VEDENE AUTREMENT "